A A Imprimer PDF

TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ POUR VOUS, CHEZ VOUS !

Publiée le lundi 02 Mars 2020 - Apprentissage

Bonjour,

Cette année, vous n'avez pas reçu de bordereau de taxe d'apprentissage de la part de la CCI. Et pour cause !
Les salaires 2019 ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage. *En effet, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a modifié le système de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage (TA) et de la contribution à la formation professionnelle continue (FPC), regroupées en une seule Contribution Unique pour la Formation Professionnelle et l'Alternance (CUFPA).*

L'OCTAO, collecteur inter-consulaire, n'est plus habilité, ce sont pour l'heure les Opérateurs de compétences (OPCO) qui assurent le traitement de la contribution unique, dont 87% de la taxe d'apprentissage, en attendant la prise en main de la collecte de la nouvelle contribution unique par les URSSAF et MSA à partir des salaires 2022.

13% de la taxe d'apprentissage restent affectables et doivent être versés directement aux établissements habilités par les Préfectures de Région, sans que cette affectation ne soit faite ni ne passe par un collecteur. ***Au titre des salaires 2020, vous aurez à verser ces 13% aux établissements de votre choix****,* ***hors apprentissage,*** ***avant le 1er juin****. Les écoles et points A des CCI d'Occitanie restent habilités, votre soutien leur est nécessaire pour permettre l'accès aux jeunes à des formations de qualité au plus près des besoins des entreprises de notre territoire.*

Une interface de répartition sera mise à votre disposition courant avril, mais vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre règlement à l'un de nos établissements listés ci-joint:

- **EGC Nîmes** : UAI 0301829A
- **Lycée professionnel CCI Gard** : UAI 0300112J
- **IFAG Sud-Est Nîmes** : UAI 0301755V
- **Ecole Supérieure de Design Commercial** : UAI 0301828Z
- **Ecole Culinaire Santé Tourisme** : UAI 0301826X

télécharger le bordereau de versement (.docx - 73.68 Ko)

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tout savoir sur la taxe d'apprentissage

Contact :
Fatima GARCIA
Tél. 04 66 87 96 77
f.garcia@gard.cci.fr